

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-2180

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'attaché principal
(examen)
- Année 2023 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement, au titre de l'examen, pour l'accès au grade d'attaché principal :

1 – COSTES Pierre

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUÉRÉT, le 14 septembre 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

